

relatif aux armes nouvelles, les représentants de l'Occident ont décidé que le Commandant suprême des forces alliées en Europe aurait à sa disposition des projectiles balistiques à portée moyenne (IRBM).

Le premier ministre a signalé à la Chambre des communes que ces décisions de principe, dont les conséquences sont difficiles à mesurer, n'ont été adoptées qu'après une étude approfondie des moyens pouvant renforcer la puissance défensive de l'OTAN. La mise en œuvre de ces décisions sera débattue de façon bilatérale au cours de réunions futures des ministres des pays intéressés. Les représentants des pays occidentaux ont également décrété une intégration plus absolue des forces militaires et des instruments de production des États membres de l'OTAN, sous l'égide du principe de l'interdépendance. Ainsi tous les membres de l'Alliance contribueront-ils de manière vraiment efficace au programme de défense collective.

### Menaces à la paix mondiale

Passant en revue la situation internationale, les chefs de gouvernement ont examiné les dangers qui menacent la paix et qui découlent des agissements et des menaces des pays du bloc soviétique. Ces manœuvres visent évidemment à affaiblir et à diviser le bloc occidental, et s'effectuent sur les plans militaire, politique, et économique, aux quatre coins du monde. Le monde libre ne pourra résister à cet assaut qu'en organisant systématiquement ses propres ressources morales, militaires, politiques ou économiques, et en se préparant à faire front à l'adversaire là où le danger pourra surgir. Les chefs de gouvernement pensent que l'Alliance ne peut s'enfermer dans le cadre étroit de l'Atlantique nord, et qu'elle ne doit pas s'occuper uniquement des problèmes de défense militaire; ils estiment qu'elle doit organiser sa puissance politique et économique selon le principe de l'interdépendance, et tenir compte des événements qui se produisent en dehors de sa sphère d'action proprement dite.

Mais le fait que l'OTAN croie devoir s'intéresser aux régions situées à l'extérieur du secteur prévu dans le traité n'implique pas que l'Alliance s'engage à défendre ces régions. Et, comme l'a souligné M. Diefenbaker à la Chambre des communes, cela ne signifie pas non plus que l'OTAN entende s'immiscer dans les affaires intérieures des autres pays. Car l'intérêt bien compris de l'OTAN la porte à accorder son aide aux États du Moyen-Orient qui recherchent leur indépendance et leur souveraineté nationale, et à veiller au bien-être économique de ces pays. Les États membres de l'OTAN ont aidé les nations qui ont conquis leur indépendance depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et ont tendu la main aux pays aspirant à la paix et à la liberté, mais ils l'ont fait dans un esprit d'égalité absolue et de confiante fraternité.

Ayant pris trois décisions essentielles sur le désarmement, les armes nucléaires et les projectiles balistiques à portée moyenne, et l'élargissement de la sphère d'intérêt de l'OTAN, cet organisme a également passé en revue un nombre d'autres problèmes importants. Les États membres ont convenu qu'il était indispensable de former davantage de savants et de techniciens dans la plupart des pays, et de fonder dans ce dessein un comité scientifique de l'OTAN. Tous les États membres y seront représentés par des hommes ayant l'autorité voulue en matière de programmes scientifiques. Il a été décidé par ailleurs d'adjoindre au secrétaire général un conseiller scientifique. Ce programme entraînera l'OTAN dans une collaboration hautement complexe qui devra se réaliser sur un plan entièrement nouveau.